

Motion

Delémont et la Question jurassienne

En 2006, le Parlement jurassien adoptera la loi « Un seul Jura », découlant de l'initiative populaire du même nom et soutenue par l'ensemble des partis politiques jurassiens. Cette initiative demande au Gouvernement jurassien de présenter, à la population et aux institutions politiques du Jura sous juridiction bernoise, une proposition de partage de souveraineté sur l'ensemble du territoire jurassien des six districts de langue française.

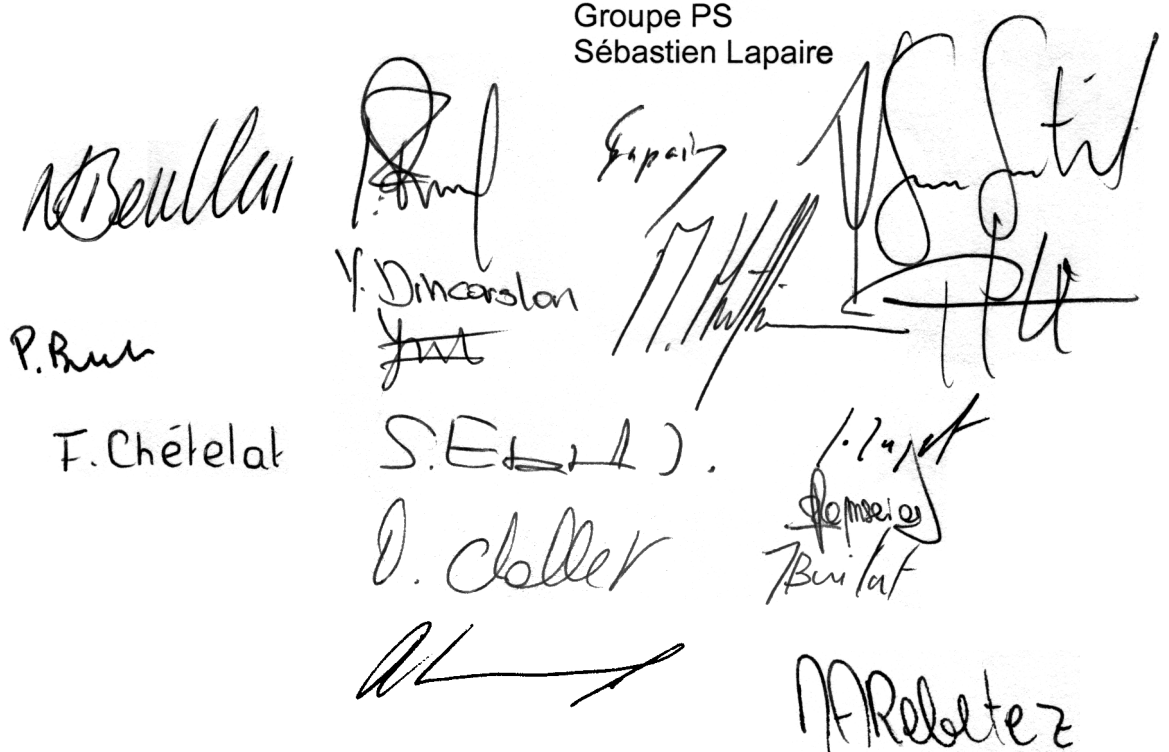
Selon le texte de la loi, l'étude du partage de souveraineté sera confiée à l'Assemblée interjurassienne. Il va de soi que c'est une étape importante en direction du règlement politique du conflit jurassien.

Le rôle et le statut de Delémont, capitale actuelle de la République et Canton du Jura, ne sont pas encore définis, mais il apparaît certain qu'ils seront appelés à évoluer. Les autorités delémontaines et la population seront-elles prêtes à affronter les enjeux d'un partage de souveraineté ?

Au vu des motifs qui précèdent, le groupe PS demande

- que le Conseil communal de Delémont présente au Conseil de Ville et à la population périodiquement un Rapport sur la Question jurassienne.

Groupe PS
Sébastien Lapaire



 A collection of handwritten signatures in black ink. The signatures are arranged in several columns. Some are clearly legible, such as 'P. B...', 'F. Chételat', 'S. E...', 'D. Collet', and 'A. Rebetez'. Others are more stylized or partially obscured. The word 'Espoirs' is written in a cursive script in the upper right area.